



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de la personne publique :

MAISON DEPARTEMENTALE DE RETRAITE DE L'YONNE

7 Avenue de Lattre de Tassigny – B.P. 90

89011 AUXERRE CEDEX

Téléphone : 03.86.72.62.62 Fax : 03.86.72.62.63

Autorité compétente du Pouvoir Adjudicateur :

Madame Sévena RELLAND, Directrice par intérim de la Maison Départementale de Retraite de l'Yonne

Mode de passation : Procédure adaptée (articles L. 2123-1, R2123-1 à R2131-8 du Code de la Commande Publique (CCP).

Objet de l'accord-cadre : Le présent accord-cadre à bons de commandes a pour objet la fourniture de papier essuie-mains à usage unique avec distributeurs de papier muraux, pour la Maison Départementale de Retraite de l'Yonne, à Auxerre.

Type de marché : Marché de fournitures

Allotissement et modalités d'attribution des lots :

Ce marché se compose d'un lot unique. Le lot sera attribué à un seul et même fournisseur.

Caractéristiques principales : Se reporter au D.C.E.

Variante : Les variantes ne sont pas autorisées pour cette consultation

Durée de validité et prise d'effet de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre prend effet à compter du 1^{er} décembre 2020, pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2020.

L'accord-cadre peut être reconduit pour une durée d'un an, soit du 01/12/2023 au 30/11/2024, par reconduction expresse. (Cf. détails dans DCE).

Délai d'exécution de l'accord-cadre : L'accord-cadre comprend la mise à disposition des distributeurs. Le titulaire doit prévoir la livraison et l'installation des distributeurs de papier essuie-mains dans la MDRY. Il dispose d'un délai d'un mois à compter du 1^{er} décembre 2020 pour installer l'ensemble des distributeurs demandés.

Lieu d'exécution et de livraison : Se reporter à l'annexe 1 du CCTP

Date limite de réception des offres : Le Mercredi 14 octobre 2020 à 14h00

Conditions de présentation des candidatures et des offres :

Le dossier de candidature comprend les documents suivants :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1) ;
- La déclaration du candidat (formulaire DC2).

A l'appui de son offre, chaque candidat doit transmettre les documents suivants :

- Un acte d'engagement daté et signé et portant le cachet de la société (formulaire ATTR11) ;
- Le bordereau de prix daté et signé et portant le cachet de la société (selon le modèle fourni) ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dûment signé et portant la mention « Lu et approuvé » ;
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) dûment signé et portant la mention « Lu et approuvé » ;
- La documentation technique demandée dans le D.C.E. ;
- Le Règlement de consultation (RC) dûment signé et portant la mention « Lu et approuvé » ;
- Les échantillons pour les tests

Les candidatures, les offres et les documents de présentation associés sont entièrement rédigés en langue française. L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Délai minimum de validité des offres : Le délai de validité des offres, délai pendant lequel les candidats restent engagés par leur offre, est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Modalités d'envoi des offres : La dématérialisation des marchés publics est devenue obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018. Les candidats doivent donc obligatoirement transmettre l'ensemble des fichiers demandés dans la consultation par voie dématérialisée.

Les candidats doivent déposer directement leur offre sur la plateforme dématérialisée www.achat-sante.safetender.com.

Critères d'attribution de l'accord-cadre :

Pour attribuer l'accord-cadre au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le jugement des offres sera effectué selon les critères pondérés comme suit :

| | <u>Pondération</u> |
|--|--------------------|
| • Critère n°1 : La qualité du papier essuie-mains : | 30 points |
| Sous-critère n°1.1 : Texture | 5 points |
| Sous-critère n°1.2 : Résistance | 10 points |
| Sous-critère n°1.4 : Qualité d'absorption | 15 points |
| • Critère n°2 : La qualité du support de distribution : | 25 points |
| Sous-critère n°2.1 : Encombrement | 5 points |
| Sous-critère n°2.2 : Solidité | 5 points |
| Sous-critère n°2.3 : Ergonomie / praticité | 5 points |
| Sous-critère n°2.4 : Qualité de la découpe | 10 points |
| • Critère n°3 : Le prix | 45 points |

Service auprès duquel des renseignements d'ordres administratifs peuvent être obtenus :

Les renseignements administratifs peuvent être obtenus en déposant une question la plateforme www.achat-sante.safetender.com.

Les candidats doivent télécharger le DCE sur la plateforme www.achat-sante.safetender.com (gratuitement et sans engagement).

Service auprès duquel des renseignements d'ordres techniques peuvent être obtenus :

Les renseignements techniques peuvent être obtenus en déposant une question la plateforme www.achat-sante.safetender.com.

Date d'envoi du présent avis à la publication :

Le lundi 14 septembre 2020

Publications relatives à la même consultation :

- sur la plateforme dématérialisée : www.achat-sante.safetender.com
- sur le site de la FHF : www.fhf.fr
- sur le site de la MDRY : www.mdry.fr